

 <p>RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE Liberté Égalité Fraternité</p>	 <p>Poste spécifique académique : Formateur/chargé de mission CASNAV 1^{er} degré</p>	
<p>Division du 1^{er} degré DPE1D</p>	<p>Candidatures à envoyer à casnav@ac-mayotte.fr avant le 26/06/2025, en copie à la DPE1D (mvt1d@ac-mayotte.fr et dep@ac-mayotte.fr).</p>	
<p>Textes de référence : circulaire nationale n° 2012-143 du 2 octobre 2012 et circulaire académique du 19 septembre 2022</p>		
<p>IDENTIFICATION DU POSTE</p>	<p>Définition du poste</p>	<p>L'Académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des formateurs/chargés de mission en FLE/FLS/alphabétisation, du 1^{er} degré.</p>
	<p>Place du poste</p>	<p>Le formateur/chargé de mission CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle de la direction/coordination/responsabilité du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de circonscription où il est affecté.</p>
<p>PROFIL DU POSTE</p>	<p>Cadre général</p>	<p>Le CASNAV de Mayotte, créé en 2015, est une structure d'expertise auprès du recteur et du DAASEN sur le dossier des élèves allophones nouvellement arrivés en France.</p>
	<p>Missions</p>	<p>>Accompagnement et conseil aux équipes éducatives : le chargé de mission est référent FLS pour un groupement d'écoles ou d'établissements. Il intervient sur un appui organisationnel et pédagogique des dispositifs UPE2A et OEPRE. >Actions de formation : formateur, il conçoit et anime des sessions de formations académiques ou locales à destination des personnels de l'Education Nationale et des associations partenaires. >Production de ressources et d'outils pédagogiques : il élabore, mutualise et diffuse des ressources FLE/FLS notamment via les mallettes pédagogiques et le site internet du CASNAV. >Accueil et évaluation des EANA : le chargé de mission accueille les jeunes et leur famille pour faire le suivi sur les démarches de scolarisation. Il participe aux évaluations qui permettent de profiler le parcours de l'EANA et accompagne les établissements et écoles dans la démarche de recensement/scolarisation. >Développement de partenariats : il contribue activement à l'animation du réseau associatif sur les questions du FLS et développe les relations avec les partenaires de l'éducation qui interviennent sur la prise en charge de l'allophonie à Mayotte. >Contribution à la collecte des données statistiques : l'agent a en charge le suivi et la saisie de données statistiques sur la scolarisation des EANA dans le cadre de l'enquête DEPP. > Rapport d'activités : en fin d'année, le formateur/chargé de mission rédigera un rapport d'activités présentant les diverses missions menées dans le cadre de ses fonctions.</p>
	<p>Compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrise des enjeux de l'évaluation et de l'enseignement en contexte d'allophonie - Maitrise du CECRL - Expertise en conception et animation de formations auprès d'adultes - Connaissance du parcours et de la prise en charge spécifique des EANA - Connaissance des pratiques pédagogiques et méthodologiques en UPE2A et des enjeux de la coordination du dispositif - Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS/alphabétisation en milieu plurilingue - Bonne maitrise des outils bureautiques - Capacités organisationnelles et sens affiné du travail en équipe

		<p>- Implication, disponibilité et capacité d'écoute/d'adaptation</p> <p>Les missions exigent un fort caractère déontologique qui nécessite une loyauté vis-à-vis de l'institution : confidentialité concernant les informations des jeunes et leurs situations, données internes.</p>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	Profil et Pré-requis	<p>Enseignant du 1^{er} degré</p> <p>Cursus universitaire en FLE/FLS</p> <p>Certification complémentaire FLS ou formation attestée par un organisme spécialisé</p> <p>Expérience dans l'enseignement/la formation en didactique du FLE/FLS</p> <p>La détention de l'habilitation « Examineur/Correcteur DELF » et du CAFIPEMF serait appréciée</p>
	Nomination	<p>En général le temps d'enseignement en école correspond à 20% du temps de service.</p> <p>Une décharge de 80% au sein du CASNAV est attestée dans une lettre de mission.</p> <p>Cette répartition du temps de service peut être différente selon les situations.</p>
	Régime administratif	<p>Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon.</p> <p>Bonification : 27 points de NBI</p>
	Modalités de candidature	<p>Les enseignants font parvenir lettre de motivation, CV, et copie du dernier rapport d'inspection au CASNAV en copie à la DPE.</p> <p>Les candidats retenus seront convoqués à un entretien.</p>
	Contacts	<p>Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la direction/coordination du CASNAV par mail casnav@ac-mayotte.fr ou par téléphone au 02-69-63-33-66.</p>